

Retraite et progrès social

Le progrès social a permis d'abolir les plus violentes exploitations des travailleurs, puis de leur permettre de travailler de moins en moins sur l'ensemble de leur vie. Chaque acquis a nécessité d'imposer un rapport de force pour l'obtenir. Aujourd'hui, rien ne justifie de revenir en arrière, d'imposer de travailler plus longtemps : ni l'augmentation de l'espérance de vie qui existe depuis plus de 2 siècles, ni le nombre plus important de retraités-es qui n'est que passer et que l'économie peut prendre en charge comme elle l'a fait dans le passé.

Reculer l'âge du droit au départ en retraite serait une régression sociale inacceptable, alors qu'elle représente une juste conséquence du besoin de partager le travail et de laisser une place aux jeunes.

Si l'on avait écouté le patronat, les enfants travailleraient encore...

Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité : il s'est traduit sur le long terme par de multiples avancées, parmi lesquelles l'abolition des formes les plus violentes d'exploitation des travailleurs (esclavage, servage), la diminution des accidents du travail.

La réduction du temps de travail est l'une des clés essentielles de ce progrès social. Elle s'est traduite sous différentes formes au cours des deux derniers siècles : suppression du travail des enfants, diminution de la durée journalière puis hebdomadaire du travail, création des congés payés, de la retraite, des RTT, allongement des études...

Au total, tandis que l'espérance de vie augmentait, le temps de travail a pratiquement été divisé par 2 depuis le début du 19^e siècle : 2695 heures par an en 1896 contre 1441 heures par an en 2004 (Husson 2009 « Un pur capitalisme »).

Chaque étape de ce progrès social, revendiqué par les salarié-es, s'est heurtée à l'opposition massive du patronat et des gouvernements qui défendent les intérêts des plus riches. Les mêmes arguments ont toujours été avancés : la fin du travail des enfants, la journée de 10h puis de 8h, les congés payés puis leur progression à 5 semaines, les 40 puis 35 heures, les retraites à 65 puis 60 ans... allaient ruiner les entreprises et l'économie du pays.

L'Histoire a prouvé le contraire... par des luttes, parfois sanglantes, imposant un partage des fruits du travail, dans cette société inégalitaire. Cette réduction du temps de travail s'est au contraire accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant (mesurée par le PIB, Produit Intérieur Brut, par habitant) : tandis que le temps de travail était divisé par deux, cette richesse par habitant était en effet multipliée par 8 (soit 2% d'augmentation par an).

Ainsi, le même nombre d'actifs peut faire vivre un nombre croissant d'inactifs, tout en réduisant le temps de travail et en augmentant le niveau de vie. Cela a été rendu possible par les découvertes technologiques qui, lors de ces 2 derniers siècles, ont (pour un salarié) multiplié la productivité horaire par 30, ce qui a permis de diminuer par 2 le temps de travail tout en multipliant par 16 la production d'un salarié. Un-e salarié-e d'aujourd'hui travaille 2 fois moins, mais produit 16 fois plus que celui ou celle du début du 19^e siècle.

Et le progrès social continue : le COR (Conseil d'Orientation des Retraites composé de membres du gouvernement et de représentants des partenaires sociaux), prend comme hypothèse une poursuite de la croissance de la productivité horaire évaluée entre 1,5 et 1,8% par an selon les scénarios, soit une légère baisse du rythme des 2 derniers siècles. Cette croissance de productivité horaire ne signifie pas forcément croissance de la production (et épuisement des ressources limitées de la terre) : les gains de productivité horaire peuvent en effet être utilisés pour réduire le temps de travail, ou augmenter la part du salaire socialisé (pour les dépenses de santé, retraite, chômage).

Mais aujourd'hui comme hier, le patronat ne redistribue pas de bon gré ces gains de productivité aux salariés : il a fallu, il faut et il faudra se battre pour cela.

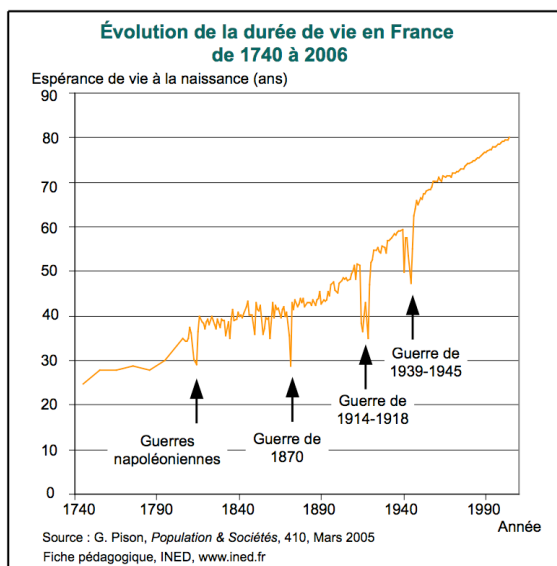
Dans une société jamais aussi riche, le progrès social doit continuer, avec notamment un droit au départ à la retraite à 60 ans, avec 75% du salaire en ayant cotisé pendant 37,5 ans !

Quels seraient donc les éléments nouveaux qui justifieraient de retarder l'âge de départ en retraite, ce qui serait une inversion du sens de l'Histoire ?

Une fatalité liée à l'espérance de vie ? Bien sûr que non !

Le Gouvernement tente de nous faire croire que « *le recul de l'âge de la retraite est inévitable puisque l'espérance de vie augmente* ».

Pourtant, ce n'est pas un phénomène nouveau : l'espérance de vie à la naissance augmente depuis au moins 1740 et a triplé en 250 ans, en passant de 25 ans à plus de 80 aujourd'hui. Elle augmente depuis plus de 2 siècles à raison de près de 1 trimestre par an (plus de 55 ans sur 260 ans, de façon quasiment linéaire, en excluant les creux momentanés des périodes de guerre)...



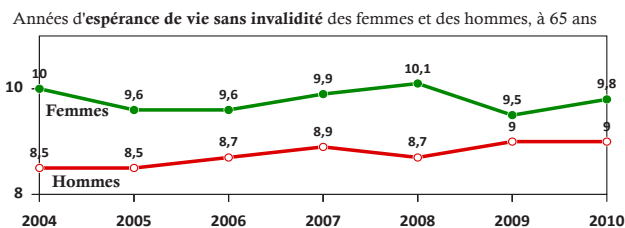
Malheureusement, l'espérance de vie a des limites

Les prévisions, d'ailleurs très aléatoires sur 50 ans, ne montrent pas de rupture, mais une simple poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie vécue depuis plus de 2 siècles. Sauf découverte scientifique, elle va rencontrer une limite biologique.

Le COR prend en compte l'espérance de vie à 60 ans, plus élevée celle à la naissance qui serait, en 2050, de 83,8 ans pour les hommes et 89,0 ans pour les femmes).

L'augmentation de la souffrance au travail, l'utilisation de produits dangereux pour la santé, les remises en cause de la protection sociale et les limites biologiques ralentissent l'augmentation de l'espérance de vie. **Les projections de l'INSEE réalisées en 2000 et reprises par le COR en 2005 indiquent +1,5 an par décennie entre 2000 et 2050.** L'INSEE en 2005 et le COR en 2007 et 2010 ont révisé à la baisse l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans : **+1,1 an par décennie entre 2005 et 2020, +1,0 entre 2020 et 2040, puis +0,9 après 2040.** Ainsi l'espérance de vie à 60 ans passerait de 23,5 ans en 2003 à 25,4 ans en 2020, puis à 28,3 ans en 2050. **L'augmentation continue, mais plus lentement.**

Ce que le COR ne dit pas, c'est que l'espérance de vie en bonne santé n'augmente pas, qu'on la mesure à la naissance ou à 65 ans.



Rappelons que le progrès social, dont la baisse du temps de travail et une retraite de qualité avant d'être usé, a largement contribué à augmenter l'espérance de vie. **Un recul de l'âge de la retraite aurait des conséquences néfastes sur cette espérance de vie.**

Un « poids des retraités » qui deviendrait insupportable ? Bien sûr que non !

□ Il n'y a pas trop de retraités par cotisant

« *Puisque l'espérance de vie augmente, le nombre de retraités par actif augmente, il faut donc faire quelque chose* » : voici résumée la démonstration simpliste des gouvernements, qui oublient un élément essentiel :

Le « problème » pour la société, n'est pas représenté par le nombre de retraités à faire prendre en charge par les cotisants.

Le ratio retraités/cotisants a du sens pour les caisses de retraite, mais peu de sens du point de vue sociétal. Il faut prendre en compte le ratio dit de dépendance économique, c'est-à-dire le rapport de l'ensemble de la population « hors emploi » (jeunes en formation, retraités, chômeurs, malades, hommes ou femmes au foyer...) à la population des actifs « occupés » qui produisent les biens et services consommés par tous.

Et ce ratio dépend de facteurs multiples, comme le niveau de chômage, les taux d'activité des hommes, des femmes, par âge, l'immigration... qui dépendent en grande partie des politiques qui seront menées.

Par exemple, le taux d'activité des femmes est considéré par le COR comme figé dans les prochaines décennies, en dessous du taux d'activité des hommes ! Le COR renonce à toute politique pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. La France n'est qu'au 15^e rang de l'Union européenne pour le taux d'emploi des femmes, et il existe de larges marges de manœuvre pour l'améliorer (et augmenter significativement le volume des cotisations) en levant les obstacles que les femmes rencontrent, c'est-à-dire en développant des services de crèches, d'aide aux personnes en perte d'autonomie. L'emploi des femmes constitue un cercle vertueux autour de l'amélioration de l'égalité entre les sexes, de la création d'emplois répondant à la satisfaction des besoins sociaux, et de l'amélioration du financement des retraites. Pourtant, le COR ne se focalise que sur le seul emploi des seniors.

□ *Le « baby boom » n'est que passager*

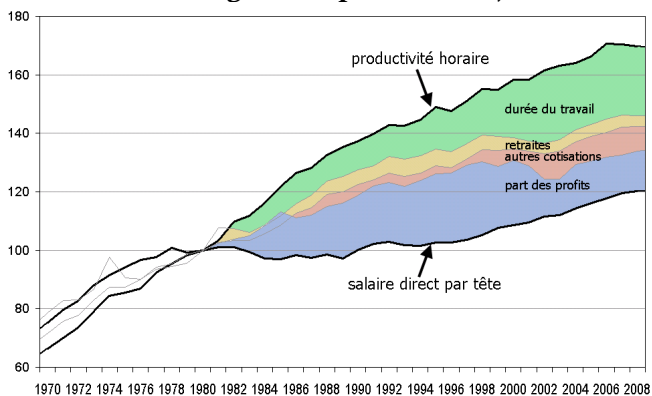
Certes, le nombre de retraités va provisoirement augmenter avec l'arrivée à l'âge de la retraite des « baby-boomers » de l'après-guerre... jusqu'en 2035, puis va diminuer. Le rapport du COR de Décembre 2012 précise que la part des 60 ans et plus dans la population totale augmente, passe de 23 % en 2010 à près de 31 % en 2035, puis se stabilise et reste à 31 % en 2040 et 32 % en 2060.

Et l'augmentation de la productivité permet de passer sans difficulté ce boom passager. En 1960, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs pour un retraité. Les gains de productivité horaire ont permis que les deux actifs d'aujourd'hui produisent une fois et demi plus que les quatre de 1960. Et l'avenir vivra le même phénomène : le COR (rapport de décembre 2012) prévoit 1,35 cotisant en 2060 et au delà, pour un retraité... en cachant hypocritement que le 1,35 cotisant produira autant que 2 à 3 (selon les scénarios) d'aujourd'hui : la situation sera même meilleure !

Le partage des futurs gains de productivité horaire permettra de garantir la progression du niveau de vie des actifs comme des retraités à condition que les actionnaires ne soient pas les seuls bénéficiaires de l'augmentation de la productivité du travail !

Le graphique ci-dessous (source Insee) indique comment, depuis 1980 (année prise en base 100), le partage de la productivité (+70 %) a permis, en même temps, d'augmenter le salaire réel de 20%, et d'utiliser le reste à l'augmentation des taux des cotisations dont les retraites, à la baisse du temps de travail... tout en augmentant les profits.

Affectation des gains de productivité, 1968-2008



□ *La productivité absorbe la charge financière*

Au fil du temps, le poids des retraites dans la richesse nationale n'a cessé d'augmenter, en lien avec l'allongement de l'espérance de vie... sans empêcher l'augmentation du niveau de vie des actifs plus productifs.

Si la part des retraités dans la population augmente, il est bien naturel que leur part dans le revenu national augmente aussi. La répartition des dépenses du revenu national n'a d'ailleurs jamais été immuable : la part consacrée aux services ou à la santé augmente tandis que la part consacrée à l'alimentation diminue, par exemple.

Ainsi, la part du PIB consacrée à la retraite (HUSSON 2008, « Un pur capitalisme », p 98) est passée de 5% en 1950 à environ 13% aujourd'hui. Et elle devrait continuer à augmenter... si le progrès social se prolongeait, si les droits à la retraite n'étaient pas remis en cause, ce qui n'est

pas le cas, les besoins de financement ont cessé de prendre une part grandissante dans le PIB :

- **en 2010**, selon les estimations du COR, si l'équilibre des comptes devait être assuré seulement par une hausse immédiate des prélèvements, la masse des prélèvements devrait être **en 2050 de 14,7 % à 15,3 % du PIB** selon les scénarios. Rappelons qu'un point de PIB correspondait à 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières.

- **en décembre 2012**, le COR part du constat du poids des retraites de 13,2% du PIB en 2011 et estime l'évolution à **13,3% en 2020, 13,1% de 2030 à 2050 et 13% en 2060**, soit moins que l'estimation de 2010, les contre-réformes produisent leurs effets. Selon les scénarios, pour l'équilibre des systèmes, cela représenterait un besoin de recettes de 0,2 à 2,6 points de PIB en 2040 et de 0,6 à 2,9 points en 2060... Pas de quoi faire peur, d'autant plus que la somme des dépenses d'ici 2060 serait, selon les scénarios, d'un déficit de 105 milliards d'euros (valeur 2011) à un excédent de 93 milliards !

Pour 3 points de PIB d'ici 2050 (plus que les estimations plus récentes), le COR a calculé qu'il fallait augmenter les cotisations sociales de 10,5 points en 40 ans (c'est-à-dire passer de 65,1 % aujourd'hui à 75,6 % en 2050... soit exactement le niveau qui existait en 1982, ce qui lissé sur 40 ans correspond à une augmentation de cotisation patronale de 0,25 point par an ! Personne ne peut sérieusement penser que cette augmentation mettrait en péril l'économie !

- **en mars 2013**, pour le besoin immédiat d'équilibre en 2020, les calculs du COR confirment un besoin de financement de **0,9 à 1 point de PIB** selon les scénarios, soit entre 19,8 et 21,9 milliards d'euros... ou encore un quart du montant de la fraude fiscale.

Toutes ses évolutions s'appuient sur un prolongement des politiques actuelles et de l'application des mesures décidées. En changeant les règles, par exemple en considérant que le partage des richesses cesse de se dégrader, en faisant augmenter les cotisations sociales en proportion du PIB et de la masse salariale, ce serait quasiment 1 point de PIB de plus qui entrerait dans les caisses de retraite en 2060.

La meilleure santé des comptes s'explique par la grande rigueur des mesures, dont la plus forte est l'indexation sur l'inflation (et non plus le salaire moyen) des pensions et des salaires portés au compte dans le calcul de la pension. Cette mesure baisse fortement les pensions et procure à long terme d'importantes économies pour les systèmes de retraite.

Rappelons que, pour annuler l'ensemble des contre-réformes des retraites prises depuis 1993, la part des retraites dans le PIB devrait atteindre **18,5%** en 2040. Pourquoi cette augmentation, qui ne fait que prolonger une tendance ancienne, deviendrait-elle insoutenable ?

Même sans reprendre le scénario du COR qui mise sur une croissance mettant en danger les ressources planétaires, les retraites peuvent être financées par la récupération de la part salariale perdue depuis 30 ans au profit des dividendes, représentant une perte annuelle de près de 170 milliards d'euros. Le COR n'a pas travaillé à cette variante d'un partage des richesses plus égalitaires...

Dans la brochure « Les retraites : l'heure de vérité » (...) à laquelle nous avons participé, un calcul montre qu'une productivité de 1,5 % par an, dont une partie constante va à la part des salaires, permet d'augmenter le salaire et la pension moyenne de 1,2 % par an. Ce résultat majeur est complètement occulté par les experts officiels.

Reculer l'âge de la retraite : une régression sociale inacceptable

Rappelons que si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie « en bonne santé » (c'est-à-dire sans incapacité majeure) à 65 ans est inférieure à 10 ans. Que signifie alors de faire travailler les gens peu de temps avant leur invalidité ? Le COR pronostique un équilibre des systèmes de retraite en repoussant de 7 ans l'âge de départ en retraite, ce qui laisserait, en moyenne, 6 ans pour profiter de la retraite... et 4 ans pour les ouvriers.

La vie au travail est difficile, en particulier pour certains métiers. La souffrance au travail se développe. De nouvelles pathologies apparaissent. Les temps de transport augmentent et les conditions de transport se dégradent, ajoutant à la fatigue de la journée. La formation insuffisante met sur la touche de nombreux salariés en fin de carrière.

Qui peut réellement continuer à travailler au-delà de 60 ans, à part les dirigeants et les politiques qui prônent le recul de l'âge de la retraite ?

Au delà de 60 ans, peut-on imposer à quelqu'un, dans une société moderne, de travailler en 3 x 8 ? Sait-on les difficultés d'être infirmière, de tenir une classe, de travailler sur des chantiers en extérieur, de monter à un pylône, de tenir une caisse toute la journée, pour ne prendre que quelques exemples ?

Reculer l'âge de départ en retraite ne fera pas travailler plus longtemps les seniors, car déjà 60% d'entre eux sont hors emploi au moment de prendre leur retraite : ils sont soit au chômage, soit en invalidité. Les entreprises se débarrassent de leurs salariés âgés et à l'inverse, les salariés sont souvent usés par leurs conditions de travail. Il est donc hypocrite de prétendre les faire travailler plus longtemps dans un emploi qu'ils n'ont pas. La seule conséquence concrète sera de prolonger cette période précaire entre la fin de l'emploi et le début de leur pension... et faire payer les caisses de chômage à la place de celles de retraite.

Libérés du travail contraint, les retraités ont également un rôle actif dans le fonctionnement de la société, en prenant une part active dans nombre d'associations.

La retraite, c'est aussi une question de partage du travail !

Les contre-réformes reculent la retraite...

- **Au régime général**, l'âge de départ est passé de 61,0 ans en 2008 à 62,0 ans pour les nouveaux retraités en 2011, il passerait rapidement (recul de 2 ans de la borne d'âge) à 63,1 ans en 2022, puis serait stable à 64,0 ans de 2035 à 2060. Ces moyennes cachent 2 pics : la majorité des départs à partir de 60 ans (bientôt 62) dès l'ouverture des droits, et un nouveau pic, moins important, vers l'âge pivot de 65 ans annulant la décote pour les personnes aux faibles pensions. Les femmes, aux carrières plus courtes, partent à 62,2 ans, pour 61,7 ans pour les hommes.
- **Dans la fonction publique**, l'âge moyen de départ paraît moins élevé, par le départ anticipé des militaires, des catégories actives et des fonctionnaires parents de trois enfants après 15 ans de services... Il est passé, de 2010 à 2012, de 57,1 ans à 58,7 ans dans la fonction publique d'Etat à 61,0 ans pour les fonctionnaires civils de catégorie sédentaire et de 58,4 ans à 60,2 ans, à la fonction publique territoriale et hospitalière. Il augmente depuis la contre-réforme de 2003 (augmentation de la durée de cotisation, décote) et ne se stabiliserait, sauf nouvelle contre-réforme, qu'en 2025.
- **Pour les non-salariés**, l'âge moyen de départ à la retraite était de 61,8 ans pour les artisans et commerçants, 62,0 ans pour les non-salariés agricoles et 63,7 ans pour les professions libérales.

... et augmentent le chômage

La population dite active, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant ou recherchant un emploi, augmente de 0,7 % sur un an, en partie à cause du maintien au travail des seniors. En 5 ans, le taux d'activité des 55-64 ans est passé de 40 % à 48,3 %, le taux de chômage des plus de 50 ans a augmenté de 66%.

Les jeunes entrent plus difficilement sur le marché du travail. En 5 ans, le taux de chômage des moins de 25 ans est passé de 18,3 % à 24,2 % : quasiment un jeune sur quatre ne trouve pas d'emploi, emploi de plus en plus précaire à cause du chantage au chômage, 80 % des embauches sont en CDD.

Le chômage ne peut qu'augmenter, dans une économie qui détruit les emplois, avec une politique de recul de l'âge de la retraite qui augmente la population active.

Retarder le départ à la retraite représente :

- **Une aberration sociale** qui prive d'emploi quelqu'un qui souhaite y accéder et qui contraint au travail quelqu'un qui souhaite partir. Si la retraite ne signifie pas absence de vie sociale mais possibilité de s'investir dans d'autres types d'activités, l'absence de travail pour des personnes jeunes signifie l'exclusion sociale.
- **Une aberration économique** puisqu'en créant des chômeurs supplémentaires, le recul de l'âge de la retraite ne fait que déplacer le problème des déficits sociaux de la caisse de retraite vers la caisse de chômage.

Pour le partage du travail et des richesses

Si, au cours de l'Histoire, les énormes gains de productivité horaire qui permettent de produire plus avec moins de travail n'ont pas provoqué un chômage massif, c'est avant tout parce que ces gains ont été redistribués sous forme d'une part d'augmentation du pouvoir d'achat, et d'autre part de **baisse du temps de travail sur la vie, dont la retraite de plus en plus tôt.**

En situation de chômage massif, où il n'y a pas assez de travail pour tout le monde, il est tout simplement absurde de prétendre résoudre le problème des déficits sociaux par un recul de l'âge de la retraite.

Il est normal de partager les gains de productivité, de consacrer une part croissante des richesses créées à la baisse de temps de travail sur la vie, et notamment aux retraités dans un pays où le nombre de retraités augmente.

Le vrai débat devrait porter sur les moyens d'améliorer nos systèmes de retraite, et non de les détériorer !